

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## EQUITY

# AXA World Funds II - European Opportunities Equities

Un compartiment de AXA World Funds II SICAV

Classe d'actions : AXA World Funds II - European Opportunities Equities I Distribution EUR (ISIN : LU0147701865)

Ce compartiment est géré par AXA Funds Management S.A., filiale de AXA IM Groupe

## Objectif et politique d'investissement

AXA WORLD FUNDS II - European Opportunities Equities (ci-après « le Compartiment » ou « le Fonds Nourricier ») est un fonds nourricier d'AXA WORLD FUNDS - Framlington Europe Opportunities (ci-après « le Fonds Maître »). A ce titre, le Compartiment est tenu d'investir en permanence au moins 85 % de son actif dans le Fonds Maître. Le Compartiment peut également investir à titre accessoire jusqu'à 15 % de son actif dans des liquidités.

Un résumé de l'Objectif d'Investissement et de la Politique d'Investissement du Fonds Maître est disponible sur :

### Objectif d'investissement

Le Fonds Maître vise la réalisation de plus-values à long terme, en euros, en investissant dans des sociétés domiciliées ou cotées dans l'espace géographique européen.

### Politique d'investissement

Le Fonds Maître est géré de manière active afin de saisir les opportunités qui se présentent sur les marchés actions européens, en investissant principalement dans des titres faisant partie de l'univers de l'indice MSCI Europe Total Return Net (l'« Indice de Référence »). Le Gestionnaire Financier du Fonds Maître prend également en compte l'allocation géographique et sectorielle de l'Indice de Référence. Toutefois, sachant que le portefeuille du Fonds Maître est investi dans un nombre relativement faible d'actions, que le Gestionnaire Financier du Fonds Maître peut prendre, sur la base de ses convictions d'investissement, d'importantes positions surpondérées et sous-pondérées sur les secteurs et les pays par rapport à la composition de l'Indice de Référence, et qu'il est également investi dans des titres qui ne sont pas des composants de l'Indice de Référence, l'écart par rapport à l'Indice de Référence est susceptible d'être important.

Les décisions d'investissement se basent à la fois sur une analyse macroéconomique et sur une analyse spécifique des secteurs et des sociétés.

Le processus de sélection de titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement global des sociétés. Pour ce qui est de l'allocation tactique, une partie du Fonds Maître est investie dans des sociétés offrant des opportunités liées à des opérations de fusions-acquisitions, à un changement de l'équipe dirigeante, à une scission et à la cession d'actifs. Le Fonds Maître investit essentiellement dans des sociétés domiciliées ou cotées dans la zone géographique européenne. Le Fonds Maître peut investir dans des titres de capital de sociétés de toute capitalisation boursière (y compris de sociétés à petite et microcapitalisation).

Dans la limite de 200 % de son actif net, le Fonds Maître peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés pour atteindre son

objectif d'investissement. Des produits dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture.

Le Compartiment est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de distribution (Dis), le dividende est distribué.

### Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est EUR.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 ans.

### Traitement des demandes de souscription et de rachat

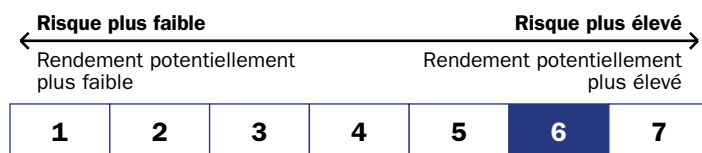
Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 14h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.

La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial : 2 000 EUR ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

Investissement minimum subséquent : 1 000 EUR ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

## Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

### Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes. Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui peuvent être sujets à des variations soudaines et significatives, ce qui peut engendrer d'importants gains ou pertes.

**Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)**

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du Compartiment, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents. L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.



## EQUITY

## AXA World Funds II - European Opportunities Equities

## Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

**Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement**

|                 |       |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée  | Aucun |
| Frais de sortie | Aucun |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

**Frais prélevés par le fonds sur une année**

|                |       |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1.86% |
|----------------|-------|

**Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances**

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Commission de performance | Aucune |
|---------------------------|--------|

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

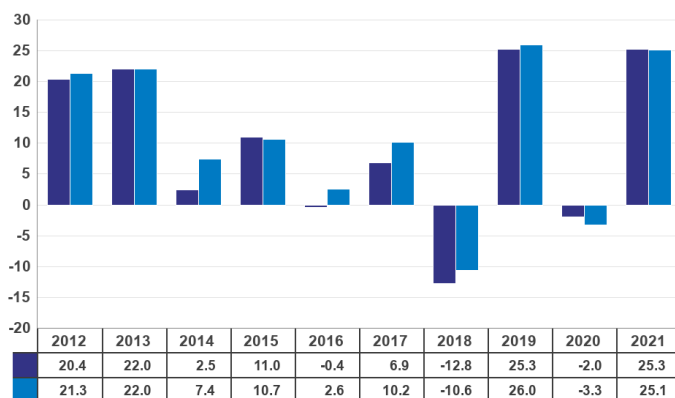
Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2021. Ils sont ajustés en fonction des modifications budgétaires mises en place pour 2021. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

## Performances passées

- AXA WFII European Opportunities Equities I  
Distribution EUR (ISIN : LU0147701865)
- 100% MSCI Europe Total Return Net



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Compartiment a été lancé le 03/05/1988 et la classe d'actions en 2002.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

À compter du 19/02/2020, le Compartiment est géré en référence à l'indice MSCI Europe TR Net USD. Avant cette date, aucun indice de référence n'était indiqué. La performance du Compartiment n'est pas alignée sur celle de l'indice

## Informations pratiques

**Dépositaire :**

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch  
49, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Les critères ESG, tels que détaillés dans le prospectus, contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur <https://funds.axa-im.com/>.

D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société sont disponibles en ligne à la page [www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy](http://www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy).

Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. La société met une version papier à disposition gratuitement sur demande. Chaque Compartiment correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont séparés des actifs des autres Compartiments et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Compartiment et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Compartiment.

**Publication de la Valeur liquidative :**

La Valeur liquidative par action est disponible sur <https://funds.axa-im.com/> ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

**Législation fiscale :**

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur

au Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité :**

AXA Funds Management S.A. ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avèreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

**Transfert entre Compartiments :**

Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actions de tout Compartiment à convertir en classes d'actions de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion.

Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, tel qu'indiqué dans le prospectus.

Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>.



**Investment  
Managers**

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). AXA Funds Management S.A. est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2022.